



Mrs: J. Masson, A. Valentin, J. Thomas, R. Lazrak, C.F Dupau, P. Citaire, P. Rolland.

Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Legall, A. Laumonier-Mairesse.

Autre(s) participant(s): Mr Attard, et Mme Boluix (Geniez), Mr Deslandes (DDBE).

➤ **CIEC**

Vous êtes très nombreux à avoir alerté le gardien sur des PB de chauffage.

Le conseil syndical a fait tout ce qu'il a pu pour faire évoluer la situation de manière favorable en faisant intervenir le syndic et le cabinet de contrôle DDBE.

Nous constatons encore des disparités dans la distribution du chauffage non seulement dans la même colonne mais aussi sur les appartements du même palier.

La CIEC va effectuer des relevés de températures sur les colonnes montantes dans les locaux techniques ainsi que des vérifications d'ouverture des vannes palières pour permettre un « équilibrage » de la totalité de l'installation.

Un personnel de la CIEC sera détaché pour plusieurs semaines dans la résidence.

Nous vous rappelons que si vous constatez un dysfonctionnement au niveau du chauffage, il faut prévenir immédiatement le gardien qui fera remonter la demande.

➤ **FIBRE**

La résidence est maintenant « fibrée ». Il reste le MOZART à relier suite à des PB de passage dans un fourreau (raccordement prévu fin semaine 03 ou semaine 04). Vous devez certainement avoir été contacté par des fournisseurs d'accès. Pour vous informer et peut être vous éviter de longs palabres avec les différents fournisseurs, nous vous invitons à aller sur le site de l'Arcep : www.arcep.fr

➤ **Véhicules tampons**

Nous constatons encore la présence de véhicules « tampons » sur des emplacements non attribués.

Véhicules avec assurance et / ou contrôle technique périmés.

Un recensement sera effectué et les demandes d'évacuations transmises par le syndic au commissariat de police de Plaisir.

➤ **Collecte déchets**

Vous avez tous reçu un calendrier de SQY dans lequel est mentionné la nouvelle procédure de retrait des déchets ménagers à compter du 1 juin 2017.

Le retrait des déchets ménagers pour notre résidence (collectif) ne se fera que le lundi et le vendredi à partir de cette date.

Le retrait des « recyclables » (conteneurs jaunes) continuera de se faire le jeudi.

Pour les « encombrants » les retraits se feront les :

- 26/01-16/02-23/03-20/04-25/05-15/06-27/07-17/08-28/09-19/10-23/11-21/12.

Nous serons aussi attentif au nombre de conteneurs nécessaires suite à cette nouvelle procédure qui supprime une collecte par semaine.

➤ **Traitement de l'eau**

Vous avez pu lire dans le journal des Clayes « E expression » de décembre-janvier un article concernant la décarbonatation de l'eau.

Une unité de décarbonatation installée à Louveciennes doit être opérationnelle dès cette année. Théoriquement ce principe arrivera progressivement à compter d'avril 2017.

Ce système permet de recevoir une eau adoucie sans avoir à s'équiper et entretenir un adoucisseur individuel.

Dans cet article il y a des recommandations concernant les adoucisseurs d'eau individuels en place. Le CS en liaison avec le syndic va demander de plus amples renseignements sur l'évolution de ce projet ainsi que sur l'avenir de ces adoucisseurs individuels et vous tiendra informé. La commune n'a pas pour le moment les renseignements nécessaires pour répondre à nos questions de manière précise.

➤ **DAG**

Un essai de nettoyage/lavage des caves recevant des conteneurs poubelles a été effectué dans le bâtiment Grand Debussy. Nous vérifierons **la fiabilité et la durabilité** de cet entretien afin de prendre une décision pertinente.

➤ **Aides financières travaux rénovation.**

Les personnes en droit de percevoir des aides pour les travaux de rénovation ont reçu 4 documents :

- information sur les subventions ANAH
- information sur les subventions Habiter Mieux
- information sur les subventions IDF
- Demande de paiement. **Ce document est à fournir seulement à la fin des travaux.**

Nous vous informerons sur les documents à fournir, après renseignements auprès des organismes concernés, du syndic et du Maître d'œuvre Réanova.

➤ **Divers**

Nous avons de nouveaux des plaintes de nombreux résidents sur les sujets suivants :

- Déjections canines
- Mégots de cigarette
- Chiens non tenus en laisse

Nous vous demandons de faire un effort sur ces trois sujets.

Il n'est pas compliqué de ramasser « la crotte de son chien » et de déposer le petit sac dans une des nombreuses poubelles de notre résidence, de même qu'écraser **son** mégot dans **son** cendrier car nous n'avons pas encore réussi à faire pousser des plans de tabac sur nos pelouses à partir de mégots !

Quant aux chiens non tenus en laisse, deux incidents sont survenus dans la résidence sans conséquences physiques mais avec des frayeurs pour les résidents concernés. Nous attirons votre attention sur votre responsabilité en cas de problème.

Nous rappelons aussi que le stationnement des véhicules doit se faire dans les emplacements matérialisés et seulement dans ces emplacements. Les forces de l'ordre ont la possibilité de verbaliser les contrevenants. Certains stationnements « illicites » peuvent entraîner des difficultés d'accès aux véhicules de secours.

Les parkings numérotés sont privés et donc exclusivement réservés à leurs propriétaires.

Le CS vous souhaite une bonne année 2017.

*Pour le CS, le président
Jean Masson*